

# Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

## CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 05 FEVRIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE CINQ FEVRIER à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA MAISON INTERCOMMUNALE DE DOURDAIN, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 30 janvier 2018.

**Présents** : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., CHESNEL D., DESJARDINS S., DESRUES T., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAX D.

**Absents** : Mmes LAMOUR E., MIRAMONT F., MM. BARBETTE O., BLANQUEFORT Ph., DEBAINS J-M., DESBORDES P-J., MARCHAND S., SALAÛN R.

**Pouvoirs** : M. BLANQUEFORT Ph. à M. PICARD H., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MARCHAND S. à M. BARBETTE O., M. SALAÛN R. à Mme BRIDEL C.

**Secrétaire de séance** : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Choix partenaire Mission Locale pour 2018

Rapporteur : Guillaume BEGUE, Vice-président

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence obligatoire « *Actions de développement économique* » ainsi que l'annexe portant comme d'intérêt communautaire « *le développement des actions visant à soutenir et à favoriser l'emploi en concertation avec les structures et partenaires intéressés, notamment l'ANPE et la Mission locale* » ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 15 janvier 2017 ;

VU l'avis favorable de la commission n° 2 du 22 janvier 2017 ;

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

En début d'année 2017 il a été décidé lors du bureau communautaire du 6 mars 2017 de conserver un partenariat avec la Mission Locale de Fougères pour les 4 communes de l'ex Com11 et un partenariat avec la Mission Locale de Rennes pour les 5 communes de l'ancien Pays de Liffré.

En parallèle, la Mission Locale de Rennes (MLR) a entamé depuis 2016 une démarche de fusion avec la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) de Rennes. L'initiative, prise par les élus de Rennes Métropole, vise à :

- Une meilleure visibilité des services offerts par ces structures, en particulier pour les entreprises
- Rationaliser l'organisation des services pour plus d'efficacité
- Peser davantage dans les discussions avec les partenaires notamment Pôle Emploi

En conséquence la future structure MEIF/MLR a rencontré courant 2017 les EPCI afin de co construire avec eux la future structure et assurer la décentralisation de leurs services dans les territoires grâce à des antennes.

Le périmètre d'action des antennes de la future structure qui a été choisi suite aux différents échanges avec les EPCI concernés, et particulièrement entre les Communautés de Communes de Liffré-Cormier Communauté, Val d'Ille Aubigné et le Pays de Chateaugiron est le suivant :





Ce périmètre tient compte de critères concernant l'équilibre géographique, la démographie et les habitudes de collaboration pour certains territoires. Liffré-Cormier Communauté travaille actuellement pour l'organisation de certains événements et le partage d'informations avec la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné grâce à un groupe de travail réunissant tous les acteurs de l'emploi de notre territoire (Missions Locales, CDAS, Pôle Emploi, Associations intermédiaires et chantiers d'insertions entre autre) et coordonné par la MEIF.

La future structure propose donc pour l'antenne composée des communautés de communes de Liffré-Cormier Communauté, Val d'Ille Aubigné et le Pays de Chateaugiron l'offre suivante :

- 1 ETP par EPCI pour l'accompagnement des jeunes qui continuera à fonctionner avec des permanences ce qui correspond à notre niveau de service actuel avec 1 conseiller de la Mission Locale de Fougères au PAE de St Aubin du Cormier 2 matinées par semaines et 1 conseillère de la Mission Locale de Rennes en permanence aux PAE de La Bouëxière et Liffré 3 à 4 demies journées par semaine
- 1 chargé de relation entreprise pour le secteur qui articulera son travail avec les autres professionnels intervenant sur le territoire, en particulier les agents des PAE et les services développement économique, tout en respectant le cahier des charges qui leur est fourni par l'Etat.
- Un coordonnateur/animateur par antenne
- 2 animateurs pour le dispositif garantie jeunes

Le tarif hors Rennes Métropole serait de 1.2€/habitant en 2018 et sous réserve de l'accord du futur conseil d'administration de la future structure puis 1.5€ en 2019. Pour information le tarif de Rennes Métropole serait de 2€/habitant).

Afin de garantir la décentralisation des services de la structure et la représentation des intérêts de tous les EPCI un accord sur la gouvernance a été trouvé qui prévoit :

- Une gouvernance par antenne, en comité, présidé par les EPCI (tournante) et composé d'un représentant de l'Etat, de la Région, du Département et de la future structure
- Un représentant de chaque antenne au bureau de la future structure
- Un représentant de chaque EPCI au **conseil d'administration** (membre de droit) de manière à ce que le nombre de voix de Rennes Métropole soit égal au nombre de voix des EPCI hors métropole

La composition du conseil d'administration issue du projet de statuts :

Administrateurs	Nombre de voix
Rennes Métropole	8 (dont le président)
Chaque autre établissement public de coopération intercommunale	1 soit 8 voix
Conseil Régional de Bretagne	1
Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine	1

La localisation d'une antenne physique commune aux 3 EPCI, permettant d'accueillir le dispositif garantie jeunes ainsi que d'autres futurs dispositifs collectifs devront impérativement tenir compte du critère d'accessibilité pour le public visé.

Afin d'arbitrer les fléchages des financements de la future structure pour 2018, l'Etat a demandé à celle-ci d'arrêter un périmètre pour la fin janvier 2018. En effet, ces financements dépendent en partie de la population de leur territoire. La fusion quant à elle sera actée en assemblée général en avril prochain pour un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Compte tenu de l'offre proposée, les élus lors du bureau communautaire du 15 janvier 2017 et lors de la commission du 22 janvier 2017 ont émis un avis favorable pour l'adhésion de Liffré-Cormier Communauté à la future structure issue de la fusion entre la Mission Locale de Rennes et la Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation (MEIF) de Rennes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion de Liffré Cormier Communauté à la future structure issue de la fusion entre la Mission Locale de Rennes et la MEIF de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant d'acter cette adhésion

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

